



Rue du Cambout de Coislin
57160 MOULINS-LES-METZ
Sortie 30a depuis Metz
Sortie 30 depuis Nancy

Nombre de caravanes double-essieu	Tarifs hebdomadaires	Dépôt de garantie
< 30	800 €	800 €
31 à 50	1 070 €	1 070 €
51 à 75	1 600 €	1 600 €
76 à 100	2 200 €	2 200 €
101 à 125	2 700 €	2 700 €
126 à 150	3 200 €	3 200 €
151 à 200	3 800 €	3 800 €



Aire de 4 hectares - entrée du site sous vidéosurveillance



50 à 200 caravanes



5 points d'alimentation électrique (5 prises 63A et 120 prises 16A)
2 points d'eau potable : 2 bornes à incendie
4 cuves à effluents (toilettes)



Déchets ménagers collectés en benne de 15 m³, à l'intérieur de l'aire
Autres déchets à déposer en déchetterie

L'Entrée sur l'AGP

- Prévenir l'Eurométropole de son arrivée au minimum 15 jours à l'avance
- Les groupe de moins de 50 caravanes seront redirigés vers les aires permanentes d'accueil
- L'ouverture du site se fait uniquement en présence du gestionnaire après règlement du droit de séjour et de la caution

Installation

- Le groupe est représenté par une personne unique
- L'installation est autorisée si : **signature du règlement intérieur, versement du droit de séjour et réalisation d'un état des lieux**
- L'Eurométropole de Metz ne se tient pas responsable des incidents et dommages survenus durant le séjour
- Le responsable de groupe s'engage à signaler au gestionnaire tout problème technique pouvant atteindre à la sécurité du site et de ses occupants

Départ

- Etat des lieux de sortie avec le gestionnaire
- Vérification du terrain et restitution de la caution si aucune dégradation n'est constatée
- Après le départ du groupe, l'aire reste fermée le temps nécessaire à l'entretien et remise en état du terrain



Sanctions

- En cas de non-respect du règlement intérieur, l'occupant sera mis en demeure par L'Eurométropole de Metz de se conformer aux obligations
- Une sanction de 20 € par jour sera mise en place pour régulation à la suite de la mise en demeure
- En cas de non prise en compte de la mise en demeure, l'occupant risque l'expulsion définitive du terrain
- Des branchements non-conformes aux installations électriques entraîneront une expulsion de l'aire
- La caution sera retenue si des dégradations sont constatées durant le séjour
- Si la caution ne suffit pas à couvrir les dégâts, des poursuites seront engagées
- Toute violence ou menaces pourra entraîner l'expulsion immédiate des personnes concernées



Stationnement respectueux des riverains et de l'ordre public



Respect des règles de sécurité pour une intervention des services et des secours facilités



Feu sol interdit, barbecue toléré



Chiens tenus en laisse



Dépôts sauvages interdits



Détérioration des végétaux interdite

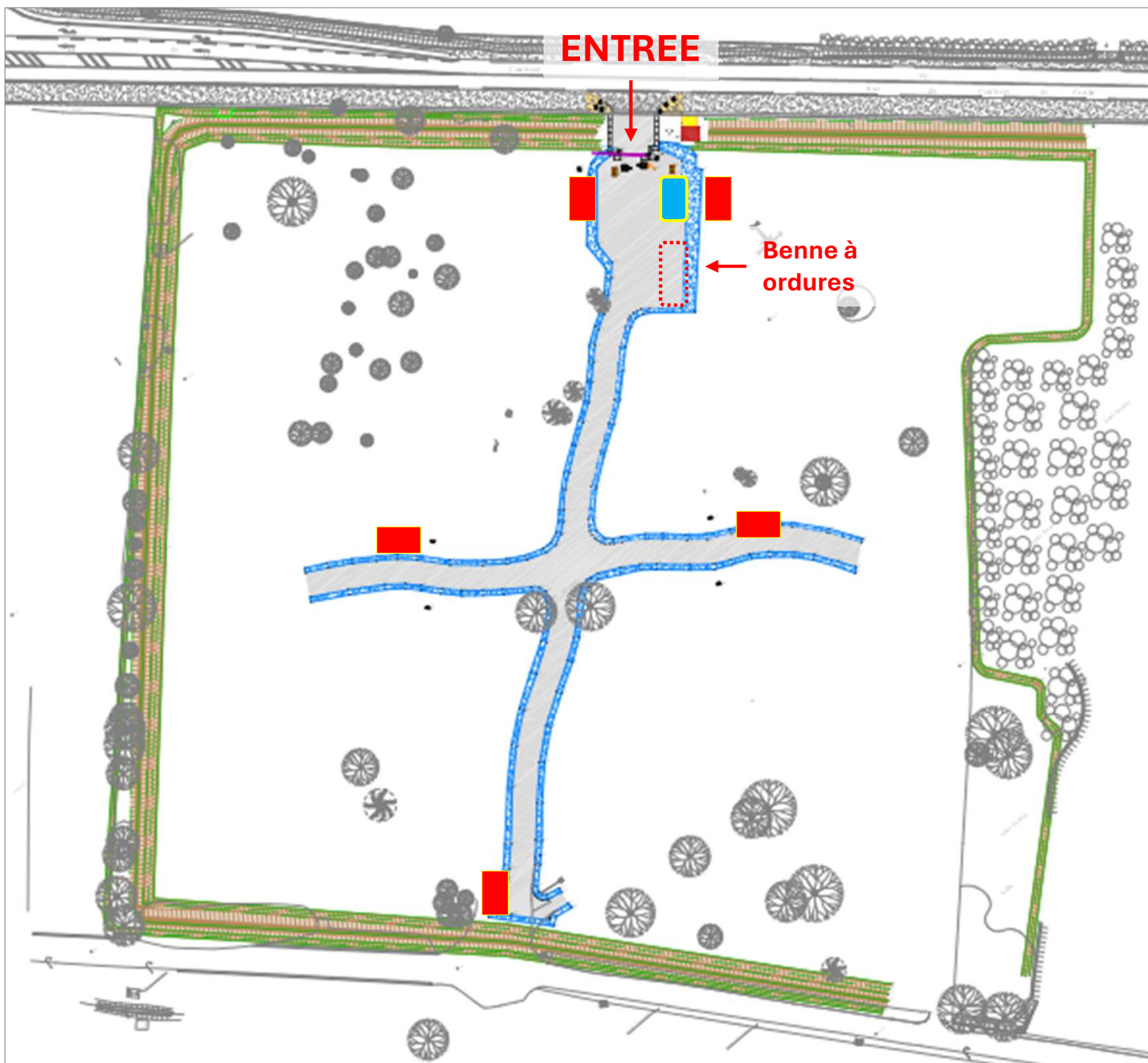
En cas d'urgence, une astreinte est disponible 24h/24 et 7j/7



Pour préparer votre arrivée, merci de contacter Saint Nabor Services au **06 83 14 63 91**



 Rue du Cambout de Coislin
 57160 MOULINS-LES-METZ
 Sortie 30a depuis Metz
 Sortie 30 depuis Nancy

PLAN DE L'AIRE DE GRAND PASSAGE



-  Coffret électrique
-  Sanitaires (cuves)